

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 52

Artikel: Réveillonneurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant le mois de **Décembre**
1909, aux nouveaux abonnés d'**UN AN**, à
partir du **1^{er} JANVIER 1910**.

NOËL SAVOISIEN DE 1555

COUPLETS extraits des *Chansons populaires des Alpes françaises*, par Julien Tiersot :

Jacotin.

Jacotin,
Gringotin,
Un Noe fallot;
Accordin
Et chantin

Tuyt quatroz en un flot.

Lo chantar prin, ey lo dira Margot,
Et la tenour ly pittiot Perrotin;
L'aulta-contranta, mon compare Janot.
Per bondonnar, ie bondonneray bin.

Jacotin, etc.

Du ciel cy bas angeos on fet un saut,
Et on chant' en grec, françois, latin :
« Gloriz a Dio seyt, pex en terre et accord,
Per la veniua de Jesus fallottin ! »

Jacotin, etc.

Que firons noz aveyr ouy tal mot ?
Tot comme cobloz noz mironz a chemin,
Et furons lez a doz sotz et un clot,
Tant qu'eteyt ply que de noet que de matin

Jacotin, etc.

Noz lo trouvarons asetta sur un plot
Un viou bon hommoz essuyant un pattin
Per lo pupu charfar et tenir chaut
Quand de sa mare leyssirat lu tetin.

Jacotin, etc.

Mon compagnon saïot, discret et cault,
Apré li aveyr donna un agneillin,
Dit à Colin : « Prends le-bas un escot
Et per dancyer tochiz lo taborin. »

Jacotin, etc.

Traduction, — Jacotin — fredonnons — un Noël plaisir; — accordons-nous — et chantons — tous quatre d'un même mouvement.

La voix aiguë, Margot la dira — et le ténor le petit Perrotin; — la haute-contre, mon compère Jeannot; — pour le bourdon, je bondonnerai bien. — Jacotin, etc.

Du ciel ici-bas les anges ont fait un saut — et l'on chante en grec, françois ou latin : — « Gloire soit à Dieu, paix et accord sur la terre, — pour la venue du gentil Jésus. » — Jacotin, etc.

Que fimes-nous après avoir ouï ce mot ? — Nous nous mîmes en chemin tout comme des couples, — et fûmes-là (deux sots et un boiteux), — tant qu'il était plus nuit que matin. — Jacotin, etc.

La nous trouvâmes assis sur un morceau de bois — un vieux bonhomme essuyant un petit drap — pour réchauffer le poupon et le tenir au chaud — quand il laisserait le sein de sa mère. — Jacotin, etc.

Mon compagnon, sage, discret et prudent — après lui avoir donné un petit agneau, — dit à Colin : « Prends là-bas une baguette, — et touche du tambourin pour danser. » — Jacotin, etc.

Réveillonneurs. — Trois bohèmes se demandaient l'autre soir comment ils passeraient la nuit de Noël.

— Moi, disait l'un, je souperais bien d'un pâté de gibier.

— Moi, déclarait l'autre, il me faudrait au moins un pâté de foie gras, avec beaucoup de truffes.

Le troisième prononça d'un ton conciliant :

— Mes enfants, ne soyons pas trop gourmands... Je me contenterais fort bien, pour ma part, d'un pâté de maisons, à Lausanne, et sans même exiger qu'il soit truffé !

Entre pères :

— Et ton fils, qu'en fais-tu ?

— Il termine son apprentissage; son patron est très content de lui; il me disait hier : « Il est tellement appliquée que dès qu'il fait un mouvement, il ne bouge pas !

— ... ?

— Oui, il est apprenti horloger.

NOËL PROVENÇAL

On nous a parfois comparés aux Provençaux. Jusqu'à quel point la comparaison est-elle fondée ? Nous ne le rechercherons pas ici. Nous avons tout au moins ceci de commun avec les compatriotes de Mistral que, comme eux, nous habitons un pays beau, généreux, aimé du soleil et de la joie. Nous fraternisons volontiers; il y a entre le provençal et notre patois une grande analogie; enfin, rien de ce qui touche les heureux enfants de cet heureux pays ne nous laisse indifférents.

Ils ont aussi des coutumes qui, sans ressembler beaucoup aux nôtres, sont, en revanche, beaucoup plus tenaces, et dont l'évocation fait vibrer en nous la corde sensible.

Ainsi leur façon de célébrer Noël. Cette fête est encore, dans le midi de la France, l'objet de manifestations toutes spéciales qui rappellent singulièrement certains usages idolâtriques. La veille de Noël on ouvre la fête par un grand souper : le réveillon.

La table est dressée devant le foyer où pétillle, couronné de lauriers, le *cariguié*, vieux tronc d'olivier desséché et conservé avec amour pendant toute l'année en vue de cette solennité. Mais avant de s'asseoir à la table, on procède à la bénédiction du feu.

Cette cérémonie, dont le plus jeune enfant de la famille est l'acteur, consiste à supplier le feu de bien réchauffer, pendant l'hiver, les pieds des petits orphelins et des vieillards infirmes; de répandre sa bienfaisante chaleur et sa chârté dans les mansardes des pauvres, et surtout de ne jamais dévorer l'étable ou la grange du propriétaire. Puis, le feu bénit, c'est-à-dire arrosé d'un verre de vin cuit, on se met à table, et la nuit s'achève à chanter des Noëls.

Il en est de bien curieux de ces Noëls populaires dans nos campagnes et auxquels ont été faits plusieurs fois les honneurs d'études spéciales. A côté de naïves légendes retracant l'adora-

tion des bergers et des mages, l'esprit frondeur a su quelquefois s'y insinuer, comme dans celui-ci, assez peu connu, et qui montre bien ce mélange de profane et de sacré dont nous parlions tout à l'heure :

Lor qu'an lai saison qu'ai jaule (qu'il gèle)
Au monde Jésu-Cri vin,
L'ané et le beu l'échaufin,
De leu sôfle dans l'étaule (étable)
Que d'ané et de beu je sai
Dans ce royaume de Gaule,
Que d'ané et de beu je sai
Qui n'en airein pa tan fai !

Mais le pu beô de l'histoire
Ce fut que l'ané et le beu
Tinsin, paisèrent tô deu
La neu (nuit) san maingé ne boire
Que d'ané et de beu je sai
Couver de pane et de moire,
Que d'ané et de beu je sai
Qui n'en airain pas tan fai !

D'ordinaire, dans ces campagnes du Midi, la fête dure trois jours. Le premier ou plutôt la première nuit, c'en est la partie la plus importante. Pendant toute cette nuit, du 24 au 25, les pauvres sont autorisés à mendier publiquement en chantant des cantiques. Les enfants leur jettent par les fenêtres leur aumône, renfermée dans des bourses de papier qu'on enflamme par un bout pour faire voir où elles tombent.

Le 25, jour de Noël, au souper du soir, on mange la dinde traditionnelle, et le 26 c'est le jour du *pain de Sain-Étienne*, surmonté du laurier qui couronna son parrain martyr. On attribue à ce pain, qui affecte la forme d'une gourde, une foule de vertus à la fois surnaturelles et grotesques, telles que de préserver les ânes de la colique et les chiens de l'hydrophobie.

Faveur. — C'était mercredi au marché.

Une petite bobonne demande le prix des poisons.

— Nonante centimes la livre, répond le marchand.

— Noinante ! Comment ? Oh ! ma foi, c'est bien trop cher !

— Eh ben, puisque c'est vous, je vous les laisserai à quatre-vingt-dix.

— A la bonne heure. Alors mettez-m'en deux livres.

(Authentique.)

Veinard. — Un agent de police, dont la casquette n'est pas surmontée du pompon de service, passe, assez tard dans la nuit, à la rue de... de... — Non ; si nous indiquions la rue, bien sûr qu'on nous dirait encore que ce n'est pas vrai. Il surprend un individu en train de crocheter la porte d'entrée d'une maison où se trouve un magasin de bijouterie. Il l'interroge :

— Hé là, vous ! Que faites-vous là ?

Le cambrioleur, interloqué, se retourne et ne dit mot. Déjà, il s'apprête à prendre ses jambes à son cou, quand l'agent ajoute :

— Hein ! Croyez-vous que vous avez de la veine que je ne sois pas de service cette nuit !